

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-130

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire est invité à voter l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet pour l'entretien des locaux (siège, OT, pôle enfance).

Le Conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU l'arrêté n°2022-023 du 27 décembre 2022 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-130)

VU le tableau des effectifs ;

Considérant les besoins des services,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1°) D'approuver les modifications du tableau des effectifs portant sur la création du poste suivant :

Budget principal

- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet 27,5/35èmes à compter du 1^{er} août 2025 ;

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A large, stylized handwritten signature in black ink.

A smaller, more fluid handwritten signature in black ink.

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 JUL. 2025

Date de mise en ligne :

21 JUL. 2025

.../...

(suite de la délibération n° 2025-130)

COMMUNAUTE DE COMMUNES						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal	A	0				
Attaché	A	1				
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1			
Rédacteur	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	4	3			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	1			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
sous-total		15	7	1	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur	A	2	1			
Technicien principal de 1ère classe	B	1				
Technicien principal de 1ère classe	B	1				
Technicien	B	2	2			
Agent de maîtrise Principal	C	1	1			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	0				
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	1			1	
Adjoint technique (C1)	C	2		2		
sous-total		12	6	2	1	0

TOTAL

13 3
16

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MAYOSOTIS						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		3	2	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	2	2			
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	2	1	1		
Adjoint technique territorial (C1)	C	0				
sous-total		5	4	1	0	0

FILIERE ANIMATION

Animateur	B	1		1		
Adjoint d'animation principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1				
sous-total		2	1	0	0	0

TOTAL

10 7 1
8

.../...

(suite de la délibération n° 2025-130)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				
Apprentie		1				
		sous-total	9	5	0	0
TOTAL			9	5	0	0
5						
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	5			
		sous-total	10	6	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	0				
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif	A	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure	B	2	2			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale	B	6	6			
Parcours Emploi Compétence		1		1		
Apprenti		1				
		sous-total	18	15	1	0
TOTAL			28	21	1	0
22						
TOTAL EFFECTIF GENERAL		51	Postes créés / supprimés		1	0

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2025-131

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – ADHESION A LA MISSION CHOMAGE
DU CDG-FPT 45

Le conseil communautaire est invité à valider l'adhésion au service chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, afin de bénéficier le cas échéant de ses services pour calculer les droits au chômage des agents ou le montant d'une indemnité de licenciement (paiement à la prestation). Le Président précise que la facturation se fait à l'acte en fonction des besoin (calcul d'une indemnité, estimation d'une allocation de retour à l'emploi, etc.)

Le Président expose que les collectivités territoriales et leurs établissements assurent eux-mêmes le risque chômage, et indemnisent directement leurs agents privés d'emplois.

Toutefois, ils ont la possibilité d'adhérer, par convention, à l'assurance chômage pour leurs agents contractuels. Dans ce cas, en contrepartie d'une contribution de 4.05% assise sur la rémunération brute, France Travail prend en charge l'indemnisation des agents contractuels involontairement privés d'emploi (vérification des droits, calcul et versement de l'allocation de retour à l'emploi).

A l'inverse, les collectivités territoriales et leurs établissements ne peuvent conventionner avec Pôle emploi pour leurs agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires)

.....

.../...

(suite de la délibération n° 2025-131)

Ainsi, hormis l'hypothèse d'une convention avec France Travail évoquée précédemment, les collectivités territoriales et leurs établissements doivent assurer l'instruction des demandes d'indemnisation de leurs anciens agents et leur verser directement les allocations chômage dues en cas de perte d'emploi.

La gestion des demandes d'indemnisation s'appuie sur l'article L.5424-1 du Code du travail applicable aux salariés du secteur privé et aux agents publics.

Le règlement d'assurance chômage précise que la procédure d'indemnisation implique une inscription préalable de l'ancien agent auprès de France Travail. Lors de son inscription, l'agent renseigne la demande d'allocations qui reprend notamment ses différents employeurs, ses formations, ses périodes de maladie, ses pensions, une éventuelle ouverture de droits antérieurs, ses reprises d'activité ou ses activités conservées.

France Travail vérifie :

- La perte volontaire ou involontaire d'emploi
- L'application des règles de coordination afin de déterminer l'établissement qui va supporter la charge de l'indemnisation.

Il est précisé que :

- Même lorsque la perte d'emploi est volontaire (démission, abandon de poste), l'agent bénéficiera néanmoins, à sa demande, d'un réexamen de son dossier au terme d'une période d'observation de 121 jours, en vue de lui accorder une ouverture de droits, une reprise du paiement de ses allocations ou un rechargement de ses droits.
- Les motifs de perte involontaire d'emploi incluent la sanction disciplinaire de révocation.
- La durée d'indemnisation est calculée en jours calendaires conformément au droit en vigueur.

La complexité des règles afférentes à la gestion des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance chômage nécessite le recrutement et la formation d'un personnel dédié et formé. Or, le Centre départemental de gestion du Loiret (CDG 45) dispose d'une mission chômage spécialisée qui assure, pour les collectivités et les établissements qui lui sont rattachés :

- La vérification du droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi,
- Le calcul du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

Créé par la délibération n° 2015-35 du 27 novembre 2015 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion du Loiret, la mission chômage constitue une mission facultative du CDG 45. Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le financement de cette mission fait l'objet d'une convention conclue entre le CDG 45 et la collectivité territoriale ou l'établissement demandeur.

Au regard de ces éléments et dans l'intérêt de bénéficier de l'ensemble des prestations décrites ci-dessus, il est donc proposé au conseil communautaire de confier la vérification du droit et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi au service chômage du Centre départemental de gestion du Loiret et d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111, L.1111-1 et L.5211-6 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-131)

VU le Code du travail, notamment son article L.5424-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 13 à 27-1 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-796 du 29 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi ;

VU le décret n°2019-797 du 29 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage ;

VU la circulaire DGEFP/DGAFP/DGCL/DGOS/Direction du budget du 21 février 2011 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public ;

VU la circulaire DGEFP/DGAFP/DGCL/DGOS/direction du budget no 2012-01 du 3 janvier 2012 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public ;

VU la circulaire UNEDIC n° 2019-12 du 1er novembre 2019 ;

VU la délibération n°2015-35 du 27 novembre 2015 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret relative à la mise en place du service chômage pour le compte des collectivités territoriales et des établissements qui le demandent ;

Considérant la complexité des dossiers d'assurance chômage et la nécessité de confier cette mission à un personnel dédié et spécifiquement formé,

Considérant qu'en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le CDG 45 propose cette mission facultative à l'ensemble des collectivités et établissements du Loiret qui le demandent,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Sur le rapport du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De confier la vérification des droits et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi de leurs agents privés d'emploi à la mission chômage du Centre départemental de gestion du Loiret.

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-131)

Article 2 :

De confier le calcul des indemnités de licenciement de toute nature et des indemnités de rupture conventionnelle à la mission chômage du Centre départemental de gestion du Loiret.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention afférente à ces prestations, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 4 :

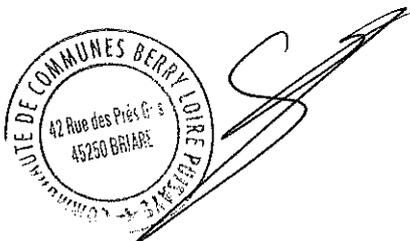
Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 5 :

Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jérémy NOEL".

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 JUIL. 2025

Date de mise en ligne :

21 JUIL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2025-132

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil communautaire est invité à autoriser les remboursements suivants :

- une dépense prise en charge par la directrice du multiaccueil sur ses deniers personnels : acquisition de deux voiles d'ombrage pour le pôle petite enfance sur un site internet : 2 x 55,90 € TTC (Auchan Marketplace)
- une dépense prise en charge par l'animatrice de la résidence autonomie sur ses deniers personnels : repas au restaurant Buffalo Grill à Gien pour 9,99 € TTC pour accompagner un groupe de résidents.

Le conseil communautaire,

Considérant les dépenses engagées par la Directrice du multiaccueil pour des voiles d'ombrage et par l'animatrice de la résidence autonomie Les Myosotis pour une sortie au restaurant considérant qu'il n'y a pas de compte ouvert dans ces enseignes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 111,80 € à Marie VIOZELANGE, directrice du multiaccueil de Briare, et de la somme de 9,99 € à Evelyne WELCH, animatrice de la résidence autonomie, suite à un paiement sur leurs deniers personnels, sur présentation des justificatifs.

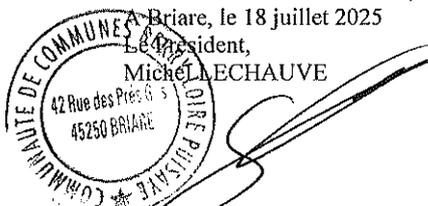
Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 18 juillet 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



2-1 JUL. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 2-1 JUL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2025-133

CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE LES MYOSOTIS A BEAULIEU-SUR-LOIRE – AUTORISATION
D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

La consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée le 11 avril 2025 avec une remise des offres le 2 juin 2025. La commission d'appels d'offres est convoquée le 30 juin 2025 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre et attribuer les marchés de travaux.

Pour mémoire, c'est la commission d'appels d'offres qui est compétente pour attribuer les marchés de travaux ou déclarer certains lots infructueux. Le Président a également la possibilité de déclarer certaines offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens du code de la commande publique. Le conseil communautaire, par sa délibération, décide l'engagement de la dépense et autorise le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises.

Le conseil communautaire,

VU l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, du code la commande Publique relatifs à la procédure d'appel d'offres formalisé ;

VU les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la Commande Publique relatifs au classement des offres ;

Considérant la nécessité de construire une résidence autonomie à Beaulieu sur Loire ;

Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-133)

VU le rapport de présentation transmis aux membres du conseil communautaire le 2 juillet 2025 ;

Entendu l'exposé de Michel LECHAUVE, Président du Conseil Communautaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant de l'offre en € HT	Montant Prestations supplémentaires éventuelles en € HT
1	VRD / Terrassements	TP VAUVELLE (45)	510 551.50 €	57 434.50 €
2	Gros œuvre / Fondations / Ravalement	RN LOCATION - REVIL (45)	2 242 827.73 €	-
3	Charpente bois / Bardage bois	LEGER PERE ET FILS (18)	992 939.30 €	-
4	Couverture / Etanchéité / Bardage zinc	SARL MICHEL DRU (45)	622 468.60 €	
5	Menuiseries extérieures	CROIXALMETAL (45)	652 427.34 €	
7	Cloisons / Doublage / Faux-plafonds / Plâtrerie	WE SOL'D (89)	561 106.26 €	
8	Menuiseries intérieures bois	BETHOUL LB (45)	565 360.99 €	28 105.50 €
9	Carrelage / Faïence	GROUPE VINET (86)	132 278.00 €	
12	Chauffage / Ventilation / Climatisation / Plomberie sanitaire	COGECLIM (91)	1 628 397.61 €	
13	Equipements de cuisine	GROUPE BENARD	150 934.07 €	
14	Ascenseurs	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (86)	47 000.00€	
15	Aménagements extérieurs	IDVERDE (45)	100 000.00€	
	TOTAL HT		8 206 291.40 €	85 540.00 €
	MONTANT GLOBAL HT		8 291 831.40 €	
	MONTANT GLOBAL TTC		9 950 197.68 €	

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-133)

PREND ACTE que la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer sans suite les lots suivants :

- Pour le lot 6 serrurerie/ Métallerie / Clôtures : pour motifs d'intérêt général liés à des raisons budgétaires. En effet, les offres proposées sont toutes nettement supérieures à l'estimation.
- Pour le lot 10 Peinture / Sols souples : pour motifs d'intérêt général liés à des raisons budgétaires. En effet, les offres proposées sont toutes nettement supérieures à l'estimation.
- Pour le lot 11 Electricité Courants forts / Courants faibles / SSI : pour motifs d'intérêt général liés à des raisons budgétaires. En effet, la seule offre proposée est supérieure à l'estimation et présente des doutes techniques.

Et qu'une procédure adaptée sera lancée mi-juillet pour ces trois lots.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant,

VALIDE le plan de financement actualisé suivant,

Dépenses	Recettes			
	HT	TTC		
Etudes	1 758 489,72 €	2 095 187,66 €	SUBVENTIONS	3 408 004,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (phase programme)	33 800,00 €	40 560,00 €	CNSA/CARSAT (PAI 2025 - Travaux) <i>annoncé</i>	1 000 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (phase travaux)	99 400,00 €	119 280,00 €	CNSA/CARSAT (PAI 2024 - Prestations intellectuelles)	50 000,00 €
Frais de concours (<i>indemnités</i>)	75 000,00 €	75 000,00 €	Département - volet 2 2024-2026 <i>notifié</i>	1 053 124,00 €
Maîtrise d'œuvre (LAZO et co-tr.) (<i>yc avenant 1</i>) 14,07%	1 390 060,52 €	1 668 072,62 €	MSA <i>demandé</i>	500 000,00 €
Etude de faisabilité géothermie (CEBI 45)	9 000,00 €	10 800,00 €	AGIRC-ARRCO <i>demandé</i>	500 000,00 €
AMO géothermie (CEBI 45)	15 800,00 €	18 960,00 €	ADEME subvention géothermie / étude faisabilité	5 400,00 €
Maîtrise d'œuvre géothermie (HYDROGEOLOGUES CONSEIL)	PM	PM	ADEME subvention géothermie / AMO <i>estimé</i>	9 480,00 €
Ordonnancement, pilotage, coordination OPC (CALLIET)	51 520,00 €	61 824,00 €	Subventions géothermie / travaux <i>estimé</i>	90 000,00 €
Etudes géotechniques (ICSEO)	27 147,20 €	32 576,64 €	Région Centre-Val de Loire / CRST à <i>demande</i>	200 000,00 €
Contrôle technique (APAVE)	31 950,00 €	38 340,00 €		
Coordination SPS (SOCOTEC)	14 252,00 €	17 102,40 €		
Facilitateur clauses d'insertion (CREPI 45)	9 060,00 €	10 872,00 €	FONDS PROPRES	11 831 584,88 €
Etat sonore initial (IMPEDANCE)	1 500,00 €	1 800,00 €	Emprunts	7 831 682,72 €
			Fonds propres CCBLP	1 500 000,00 €
Frais divers	97 882,05 €	117 458,46 €	FCTVA (16,40%)	2 499 902,16 €
Frais de consultation (insertions)	4 050,00 €	4 860,00 €		
Frais de raccordement <i>estimation</i>	20 000,00 €	24 000,00 €		
Frais d'huissier (constat affichage PC)	1 500,00 €	1 800,00 €	<i>En italique : montants estimés</i>	
Assurances ADO-TRC (SMABTP)	72 332,05 €	86 798,46 €		
TRAVAUX	9 879 605,66 €	11 855 526,79 €		
<i>Suite CAO du 30/06/2025</i>				
01 - VRD, terrassement + PS1 - TP - TP VAUVELLE (45)	567 985,80 €	681 582,96 €		
02 - Gros œuvre, fondations - RN LOCATION (45)	2 242 827,73 €	2 691 393,28 €		
03 - Charpente bois, bardage - LEGER PÈRE ET FILS (18)	992 939,30 €	1 191 527,16 €		
04 - Couverture, étanchéité - SARL Michel DRU (45)	622 468,60 €	746 962,32 €		
05 - Menuiseries extérieures - CROIXALMETAL (45)	652 427,34 €	782 912,81 €		
06 - Serrurerie, métallerie, clôtures <i>estimation</i>	160 000,00 €	192 000,00 €		
07 - Cloisons, doublages, faux plafonds, plâtrerie - WE SOL'D (86)	561 106,26 €	673 327,51 €		
08 - Menuiseries intérieures bois + PSE2 - BETHOUL (45)	593 466,49 €	712 159,79 €		
09 - Carrelage, faïence - GROUPE VINET (86)	132 278,00 €	158 733,60 €		
10 - Peinture, sols souples <i>estimation</i>	293 000,00 €	351 600,00 €		
11 - Electricité CFO/CFA SSI <i>estimation</i>	544 000,00 €	652 800,00 €		
12 - CVC, plomberie, sanitaires - COGECCLIM (91)	1 628 397,61 €	1 954 077,13 €		
13 - Equipements de cuisine - GROUPE BENARD (37)	150 934,07 €	181 120,88 €		
14 - Ascenseurs - NSA (86)	47 000,00 €	56 400,00 €		
15 - Aménagements extérieurs - IDVERDE (45)	100 000,00 €	120 000,00 €		
16 - Géothermie <i>estimation</i>	150 000,00 €	180 000,00 €		
+ <i>Ecart / lots non attribués</i>	440 774,46 €	52 892,94 €		
Equipements	300 000,00 €	360 000,00 €		
<i>Incluant : mobilier, équipements de cuisine, bureautique, bornes de recharge, mobilier urbain, outillage...</i>				
Révisions de prix (3%)	338 089,99 €	405 707,98 €		
Imprévus, aléas (3%)	338 089,99 €	405 707,98 €		
TOTAL	12 712 157,40 €	15 239 588,88 €	TOTAL	15 239 588,88 €

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-133)

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes identifiés dans le plan de financement :

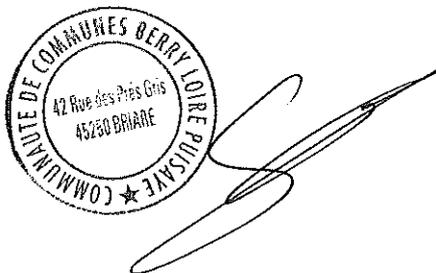
- Assurance Vieillesse,
- CARSAT Centre-Val de Loire
- Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire
- Caisses de retraite complémentaire par l'intermédiaire de leur groupement AGIRC-ARRCO,
- ADEME Centre-Val de Loire pour la partie géothermie (études et travaux),
- Région Centre-Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale du Pays du Giennois,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à solliciter et négocier un financement auprès de la CARSAT Centre Val de Loire sous forme de prêt « à taux zéro » ;

INSCRIT les crédits budgétaires au budget annexe de la résidence autonomie.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 JUL. 2025

21 JUL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

DELIBERATION N°2025-134

**PROJET DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA
RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS A BEAULIEU-SUR-LOIRE –
FINANCEMENT PAR EMPRUNT BANCAIRE**

Le plan de financement du projet de construction des nouveaux locaux de la résidence autonomie Les Myosotis à Beaulieu-sur-Loire prévoit le recours à l'emprunt pour un montant estimé à 8 millions d'euros.

Une consultation des banques a été organisée au moyen d'un cahier des charges proposé par le cabinet Finance Active.

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance des propositions transmises par les banques (étant précisé qu'il ne s'agit pas d'offres de prêt mais de propositions à ce stade) et à autoriser le Président à souscrire un ou plusieurs emprunts bancaires selon les caractéristiques retenues.

L'analyse de Finance Active conclut que l'offre la mieux classée est celle de la Banque des Territoires. Un prêt relais proposé par la Caisse d'Epargne est également une solution intéressante pour compléter le financement lié à l'incertitude d'obtention de certaines subventions, il s'agit de souscrire un prêt remboursable par anticipation sans frais.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-134)

Le Président propose de souscrire le prêt principal auprès de la Banque des Territoires pour un montant total de 8 millions d'euros. Concernant le taux, il propose la solution du taux variable qui est indexé sur le Livret A + 0,60 %, car actuellement avec un taux de Livret A de 2,40 %, cela représente un total de 3% ce qui est inférieur aux taux fixes du marché. Ce choix du taux variable semble peu risqué car le taux de rémunération des Livret A varie habituellement peu, de plus une baisse est annoncée prochainement. C'est un taux qui n'est amené à augmenter sensiblement qu'en période de forte inflation, ce qui signifie généralement une augmentation des prix et donc des recettes plus importantes. Il précise en outre que le taux du Livret A n'a jamais été très élevé historiquement, et qu'il a été en moyenne de 1,83 % sur les 25 dernières années.

Concernant le prêt à court terme qui serait de 2 millions d'euros, il propose de retenir l'offre sur 3 ans proposée par la Caisse d'Epargne, avec un taux qui s'établit actuellement à 2,85 %.

Le conseil communautaire,

VU le projet de construction des nouveaux locaux de la résidence autonomie les Myosotis à Beaulieu-sur-Loire ;

VU les crédits budgétaires affectés à cette opération et vu le besoin de financement ;

VU la consultation menée auprès des établissements bancaires ;

Entendu les explications et sur proposition du Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

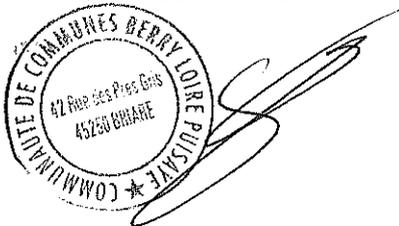
AUTORISE le Président à solliciter :

- une offre de prêt ferme auprès de la Banque des Territoires à taux variable indexé sur le Livret A, d'une durée de 25 ans avec une période de mobilisation des fonds de 2 ans, pour un montant total de 8 millions d'euros,
- un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 2 millions d'euros sur une durée maximum de 36 mois à taux fixe, remboursable à tout moment sans indemnité actuarielle.

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer tout document relatif à ces offres de prêt.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 2.1 JUIL. 2025

2.1 JUIL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-135

REHABILITATION DU PONT SUR LA TREZEE A SAINT AUBUN
(OUZOUER-SUR-TREZEE) – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS

Une nouvelle délibération est proposée concernant la validation du plan de financement des travaux de réhabilitation du pont du Saint Aubin à Ouzouer-sur-Trézée. En effet, suite à l'approfondissement des études, la mission de maîtrise d'œuvre a évolué avec la prise en compte de l'avant-projet définitif. D'autre part, la mission de contrôle technique a été attribuée suite à négociation. En outre, une subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été notifiée par la Préfecture à hauteur de 68 108 €.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2025-008 du 29 janvier 2025 fixant le plan de financement relatif à la réhabilitation du pont au lieu-dit St Aubin à Ouzouër-sur-Trézée ;

Considérant l'évolution de la mission de maîtrise d'œuvre ;

Entendu les explications ci-dessus ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-135)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE l'opération de réhabilitation du pont sur la Trézée au lieu-dit Saint-Aubin (commune d'Ouzouer-sur-Trézée) au titre de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » ;
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		TTC
Maîtrise d'œuvre MERLIN	29 825 €	35 789 €	Etat (DSIL/DETR)	68 108 €
Missions réglementaires MERLIN	5 710 €	6 852 €	CEREMA	216 339 €
Etude de sols ICSEO G2avp	9 140 €	10 968 €	TOTAL SUBVENTIONS	284 447 €
Etude de sols ICSESO G2pro	1 400 €	1 680 €		
Relevé topographique	1 950 €	2 340 €		
Diagnostics amiante et plomb AGENDA	860 €	1 032 €		
Contrôle technique <i>estimation</i>	4 180 €	5 016 €		
Coordination SPS <i>estimation</i>	7 500 €	9 000 €		
TOTAL ETUDES	60 565 €	72 677 €		
			C.C.	77 254 €
Travaux préparatoires	95 000 €	114 000 €	FCTVA	70 976 €
Démolition ouvrage	20 375 €	24 450 €	TOTAL FONDS PROPRES	148 230 €
Réalisation ouvrage (structure)	154 335 €	185 202 €		
Aménagement déviation	22 750 €	27 300 €		
voirie et réseaux	7 540 €	9 048 €		
TOTAL TRAVAUX	300 000 €	360 000 €		
TOTAL	360 565 €	432 677 €	TOTAL	432 677 €

- AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer une demande de subvention auprès du CEREMA dans le cadre du Programme national ponts.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 JUL. 2025

21 JUL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-136

AVIS SUR LE PLU_i DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE

La communauté de communes Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire a voté son plan local d'urbanisme en phase « arrêt de projet » le 24 avril 2025 et entame la phase de consultation des « personnes publiques associées » parmi lesquelles figure la C.C. Berry Loire Puisaye en tant qu'EPCI limitrophe.

Le conseil communautaire,

VU le dossier présenté par la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées pour l'arrêt de projet de son PLU_i ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne son avis favorable sans observation au projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 18 juillet 2025

Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 2.1 JUL. 2025

2.1 JUL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-137

TOURISME – TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME

Le conseil communautaire est invité à valider les tarifs de nouveaux produits dans la boutique.

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment sa compétence en matière de tourisme,

Vu la décision du Président par délégation du conseil communautaire n° 2018-182 du 14 décembre 2018 portant acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sur avis favorable du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal,

MET A JOUR la liste des produits annexée à la présente délibération,

AUTORISE leur encaissement par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 18 juillet 2025

Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : **2.1 JUL. 2025**

2.1 JUL. 2025

Catalogue des produits

16-juil-25

Libellé	Prix de vente TTC
BD A la poursuite de la gigantesque lamproie géante Ed Atelier du poisson soluble 2012	15,00
BILLEREAU Ratafia Blanc 75 cl 6- 2022	14,50
BILLEREAU Ratafia blanc 75cl Clos des cortillaux	14,00
BILLEREAU Ratafia rouge 75cl Clos des cortillaux	14,00
BILLEREAU Vin blanc 75cl Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rosé 75cl Clos des cortillaux	8,00
BILLEREAU Vin rouge 75cl Clos des cortillaux	8,00
Billet touristique du pont canal à 0€	2,40
blason autocollant Briare	1,00
blason thermocolant feutre Briare	1,00
Bloc de jeux spécial animaux	5,00
BLOC NOTES	4,90
Boîte à thé Anaïs	10,00
BOUILLET 1 kg miel d'acacia	18,00
BOUILLET 1 kg miel de printemps	11,00
BOUILLET 1kg miel de fleurs	11,00
BOUILLET 1kg miel de forêt	15,00
BOUILLET 500g miel d'acacia	9,00
BOUILLET 500g miel de fleurs	6,50
BOUILLET 500g miel de forêt	8,00
BOUILLET 500g miel de printemps	6,00
Briare la canal "Eglise Saint-Etienne"	7,00
C. Gavillon De Loire en Seine Ed Musée 2MPC 2004	24,00
Carte découverte -12ans	7,00
Carte découverte femme	36,00
Carte hebdomadaire	34,00
Carte interfédérale personne majeure EHGO	105,00
Carte journalière	12,00
Carte personne majeure	80,00
Carte personne mineure (+12ans -18ans)	22,00
Carte postale	0,50
Carte postale Anaïs	2,50
carte postale panoramique	1,00
carte postale panoramique double	1,50
Chimère du Pont-canal Ed Loire en scène	9,90
CIRCUIT 1 JOUR - ART ET HISTOIRE A BRIARE/adrtl	60,00
CIRCUIT 1 JOUR - DÉGUSTATION & SAVOIR-FAIRE /adrtl	52,00
CIRCUIT 1 JOUR - HISTOIRE & NAVIGATION/adrtl	61,50
CIRCUIT 1 JOUR - JOURNEE EN PUISAYE /ADRTL	63,00
CIRCUIT 1 JOUR - MOSAÏQUES & SECRETS D'HISTOIRE/adrtl	49,00
CIRCUIT 1 JOUR - NATURE AU FIL DE L'EAU /adrtl	57,50
CIRCUIT 1 JOUR - PERLE DES CANAUX/adrtl	68,00
CIRCUIT 1 JOUR - RAFFINEMENT DU GIENNOIS	59,00
CIRCUIT 1 JOUR - PONT-CANAL & HISTOIRE/adrtl	76,00
CIRCUIT 1 JOUR - RANDONNÉE A LA DECOUVERTE DES MOSAIQUES/adrtl	50,00
CIRCUIT 1 JOUR - RANDONNÉE DECOUVERTE DE LA LOIRE ET DU CANAL/adrtl	41,50
CIRCUIT 2 JOURS - ESCALE A BRIARE/adrtl	237,00
CIRCUIT 2 JOURS - ESCAPADES LE LONG DU CANAL DE BRIARE/adrtl	229,00
Coffret 2 bouteilles	0,50
Coffret 3 bouteilles	1,00
Confiture fraise /rose	7,48
Confiture Pêche /rose	7,48
Confit de roses	15,00
CUILLERE A MIEL	6,00
Dé à coudre français	3,50
EAU DE ROSE FLACON	13,80

POUPAT vin rosé " TROCADERO" 75 cl	9,50
POUPAT Vin rouge Le Trocadéro 75cl	9,50
POUPAT vin rouge Rivotte 75 cl	9,50
Puzzle Anaïs	12,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix partenaire	15,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix public	17,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 6 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 6 couleurs	12,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 4 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 4 couleurs	12,00
Sachet de perles de Briare	12,50
Savon shampoing au lait de chèvre	3,50
Savon O cristal émaux de Briare unis	7,50
Savon O cristal émaux de Briare B	8,50
Savon O cristal canal de Briare	6,50
Sels à la rose	11,50
Set de table plastifié 30x40	5,00
Sous-verre Loire à vélo	12,00
Stylo 4 couleurs	2,00
Tee-shirt Briare le Canal adulte	5,00
Tee-shirt enfant Canalou	5,00
Tee-shirt enfant marinière	5,00
Tisane	8,05
Torchon 60x80 Coteaux du giennois	9,90
Torchon 60x80 Loire à vélo	9,90
TOTE-BAG PLIABLE	6,00
Trousse Anaïs	10,00
Visite it's wine time	12,00
Visite prestataire CHR	90,00
Visite prestataire CHR Chambre supplémentaire	15,00

Catalogue des produits

16-juil-25

Libellé	Prix de vente TTC
BD A la poursuite de la gigantesque lamproie géante Ed Atelier du poisson soluble 2012	15,00
BILLEREAU Ratafia Blanc 75 cl 6- 2022	14,50
BILLEREAU Ratafia blanc 75cl Clos des cortillaux	14,00
BILLEREAU Ratafia rouge 75cl Clos des cortillaux	14,00
BILLEREAU Vin blanc 75cl Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rosé 75cl Clos des cortillaux	8,00
BILLEREAU Vin rouge 75cl Clos des cortillaux	8,00
Billet touristique du pont canal à 0€	2,40
blason autocollant Briare	1,00
blason thermocolant feutre Briare	1,00
Bloc de jeux spécial animaux	5,00
BLOC NOTES	4,90
Boîte à thé Anais	10,00
BOUILLET 1 kg miel d'acacia	18,00
BOUILLET 1 kg miel de printemps	11,00
BOUILLET 1kg miel de fleurs	11,00
BOUILLET 1kg miel de forêt	15,00
BOUILLET 500g miel d'acacia	9,00
BOUILLET 500g miel de fleurs	6,50
BOUILLET 500g miel de forêt	8,00
BOUILLET 500g miel de printemps	6,00
Briare la canal "Eglise Saint-Etienne"	7,00
C. Gavillon De Loire en Seine Ed Musée 2MPC 2004	24,00
Carte découverte -12ans	7,00
Carte découverte femme	36,00
Carte hebdomadaire	34,00
Carte interfédérale personne majeure EHGO	105,00
Carte journalière	12,00
Carte personne majeure	80,00
Carte personne mineure (+12ans -18ans)	22,00
Carte postale	0,50
Carte postale Anais	2,50
carte postale panoramique	1,00
carte postale panoramique double	1,50
Chimère du Pont-canal Ed Loire en scène	9,90
CIRCUIT 1 JOUR - ART ET HISTOIRE A BRIARE/adrtl	60,00
CIRCUIT 1 JOUR - DÉGUSTATION & SAVOIR-FAIRE /adrtl	52,00
CIRCUIT 1 JOUR - HISTOIRE & NAVIGATION/adrtl	61,50
CIRCUIT 1 JOUR - JOURNEE EN PUISAYE /ADRTL	63,00
CIRCUIT 1 JOUR - MOSAÏQUES & SECRETS D'HISTOIRE/adrtl	49,00
CIRCUIT 1 JOUR - NATURE AU FIL DE L'EAU /adrtl	57,50
CIRCUIT 1 JOUR - PERLE DES CANAUX/adrtl	68,00
CIRCUIT 1 JOUR - RAFFINEMENT DU GIENNOIS	59,00
CIRCUIT 1 JOUR - PONT-CANAL & HISTOIRE/adrtl	76,00
CIRCUIT 1 JOUR - RANDONNÉE A LA DECOUVERTE DES MOSAIQUES/adrtl	50,00
CIRCUIT 1 JOUR - RANDONNÉE DECOUVERTE DE LA LOIRE ET DU CANAL/adrtl	41,50
CIRCUIT 2 JOURS - ESCALE A BRIARE/adrtl	237,00
CIRCUIT 2 JOURS - ESCAPADES LE LONG DU CANAL DE BRIARE/adrtl	229,00
Coffret 2 bouteilles	0,50
Coffret 3 bouteilles	1,00
Confiture fraise /rose	7,48
Confiture Pêche /rose	7,48
Confit de roses	15,00
CUILLERE A MIEL	6,00
Dé à coudre français	3,50
EAU DE ROSE FLACON	13,80

Ed Artémis Débuter à la pêche 2019	14,90
Ed C. Bonneton Au fil de la Loire 2018	12,00
Ed Grenouille Nature mon imager à colorier 2019	3,00
Ed HUBER Carte N2 Angers Blois 1/100e	4,00
Ed Loire en scène Carnet de Voyage	9,90
Ed Picard Un canal...des canaux... 1986	49,00
Essuie-tout Anaïs	3,00
Farine de blé 1 kg	2,00
Farine de maïs 1 kg	4,00
GOBELET	2,00
GUEROT Méthode traditionnelle blanc 75cl	10,00
GUEROT Méthode traditionnelle rosé 75cl	10,00
GUEROT Vin blanc AOC 75cl	7,20
GUEROT Vin rosé AOC 75cl	7,20
GUEROT vin rouge AOC 75cl	7,20
Guide du routard La Loire à Vélo	15,00
Guide du Routard Oenotourisme en Val de Loire	16,00
Huile au basilic 25cl	4,00
Huile de colza 25cl	3,50
Huile de colza à l'ail 50 cl	6,50
Huile de colza herbes de provence 25 cl	4,00
Huile de colza herbes de provence 50 cl	6,50
Huile de colza pimentée 50 cl	6,50
Huile de colza immortelle 50 cl	6,50
Huile de tournesol 25 cl	3,50
Huile de tournesol 50 cl	5,50
Itinéraires du Patrimoine Châtillon-sur-Loire: le canal latéral et sa traversée en Loire Ed AREP Centre 2001	4,60
Jus de poire 1L	3,10
Jus de pomme 1L	2,90
Jus de fruits rouges 1L	3,60
Kit chat	28,00
Kit chien fond vert	24,00
Kit perles collier	25,00
Livre 40 plantes sauvages comestibles Nathalie Deshayes	29,00
Livre Histoire de Briare avant le canal	12,00
MAGNET cristal 0,5x0,65	4,50
MAGNET rectangle mat métal	3,50
marque-page	0,50
Mémory Briare & sa région Anaïs	12,00
Mon jardin écolo	14,90
Mon petit guide pour dire stop aux déchets	9,90
Monnaie de Paris - Pont canal	2,40
MUG BLEU	6,50
MUG VERT	6,50
option carte personne majeure - vignette EHGO	40,00
Panier bambou rectangulaire	1,00
Passeport La Loire à vélo	9,95
Pâtes	3,00
PELUCHE LAPIN	6,00
PELUCHE SINGE	6,00
Pièce de l'église St Etienne de Briare	2,40
Pièce de la mairie de Briare	2,40
Pièce du château de Trousse Barrière	2,40
PORTE-CLE bouchon de liège	3,00
PORTE-CLE peluche LION	4,00
PORTE-CLE peluche RENNE	4,00
PORTE-CLE rond loupe	6,00
POUPAT Vin blanc Rivotte 75cl	9,50
POUPAT vin pétillant L'Amusette 75cl	11,00

POUPAT vin rosé " TROCADERO" 75 cl	9,50
POUPAT Vin rouge Le Trocadéro 75cl	9,50
POUPAT vin rouge Rivotte 75 cl	9,50
Puzzle Anaïs	12,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix partenaire	15,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix public	17,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 6 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 6 couleurs	12,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 4 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 4 couleurs	12,00
Sachet de perles de Briare	12,50
Savon shampoing au lait de chèvre	3,50
Savon O cristal emaux de Briare unis	7,50
Savon O cristal emaux de Briare B	8,50
Savon O cristal canal de Briare	6,50
Sels à la rose	11,50
Set de table plastifié 30x40	5,00
Sous-verre Loire à vélo	12,00
Stylo 4 couleurs	2,00
Tee-shirt Briare le Canal adulte	5,00
Tee-shirt enfant Canalou	5,00
Tee-shirt enfant marinière	5,00
Tisane	8,05
Torchon 60x80 Coteaux du giennois	9,90
Torchon 60x80 Loire à vélo	9,90
TOTE-BAG PLIABLE	6,00
Trousse Anaïs	10,00
Visite it's wine time	12,00
Visite prestataire CHR	90,00
Visite prestataire CHR Chambre supplémentaire	15,00

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Austry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2025-138

TOURISME – INSTALLATION DE BORNES ET DE TOTEMS VELOS –
CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES

Sur avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme en date du 26 février 2025

Sur avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2025

Lors de la séance du 15 avril 2025, le conseil communautaire a approuvé le projet d'installation de bornes de recharge pour vélos électriques et de totems de réparation à la disposition des cyclistes dans les communes du territoire situées le long des deux eurovéloroutes, la Loire à vélo et la Scandibérique.

Le conseil communautaire est invité à :

- Valider les sites d'installation, sous réserve des modifications demandées par les communes,
- Autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer des conventions avec les communes afin de préciser les engagements des parties (maintenance, prise en charge des frais de raccordement et d'électricité, etc.)

.../...

(suite de la délibération n° 2025-138)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2025-058 du conseil communautaire réuni le 15 avril 2025 validant le financement par la taxe de séjour de bornes de recharge électrique et de totems de réparation vélos en libre-service ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme en date du 26 février 2025 ;

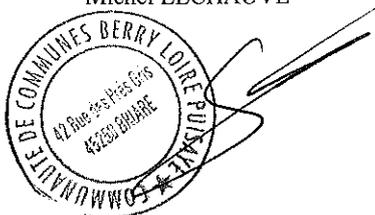
VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'acquisition de 24 bornes de recharge de vélos à assistance électrique et 7 totems de réparation pour un montant prévisionnel de 24 480,00 € HT,
- De financer cet investissement grâce au produit de la taxe de séjour et d'imputer la dépense au budget principal, en section d'investissement,
- De doter les communes suivantes traversées par la Loire à Vélo et la Scandibérique :
 - Beaulieu-sur-Loire : 1 totem et 4 bornes
 - Bonny-sur-Loire : 1 totem et 4 bornes
 - Ousson-sur-Loire : 1 totem
 - Châtillon-sur-Loire : 1 totem et 4 bornes
 - Saint-Firmin-sur-Loire : 1 totem et 4 bornes
 - Briare : 1 totem et 4 bornes
 - Ouzouer-sur-Trézée : 1 totem et 4 bornes
- De convenir des engagements réciproques des parties :
 - l'achat et le remplacement en cas de casse de ces aménagements seront assurés par la CCBLP
 - la pose de ces aménagements sera prise en charge par les communes (soit en régie avec les services techniques municipaux, soit par une entreprise)
 - le coût en électricité des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique reviendra à la charge des communes concernées
- D'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à mettre en place des conventions avec les communes indiquées afin de préciser les engagements des parties en termes d'entretien et d'assurances.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



21 JUL. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 21 JUL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2025-139

BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire est invité à valider la décision modificative suivante afin de disposer de crédits pour les amortissements ainsi que les dégrèvements de taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire,

VU le budget principal adopté le 15 avril 2025,

VU la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-139)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6236-76 : Catalogues et imprimés	2 046.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 046.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391118-76 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0.00 €	4 329.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	4 329.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	124.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	124.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65568-76 : Autres contributions	2 407.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 407.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 453.00 €	4 453.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	124.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	124.00 €
D-21848-76 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	124.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	124.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	124.00 €	0.00 €	124.00 €
Total Général		124.00 €		124.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jérémy'.

Date de transmission au contrôle de légalité : 21 JUL. 2025
Date de mise en ligne : 21 JUL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-140

CONVENTION AVEC AUTREMENT CLASSIQUE POUR L'ACTION LE PIANO FAIT ECOLE

Lors de sa dernière assemblée générale, l'association La Maison du piano historique a acté l'arrêt des cours de piano. Une passation est envisagée vers l'association Autrement classique.

La CCBLP a acté, lors du conseil communautaire du 27 mai, le principe d'un engagement financier à hauteur de 14 000 € par année scolaire à compter de septembre 2025 et pour une durée de trois ans.

Le conseil communautaire est invité à approuver le projet de convention d'objectifs et à autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer ;

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2025-118 du 27 mai 2025 décidant de soutenir financièrement l'action « Le piano fait école » pour trois années scolaires à compter de septembre 2025 ;

VU le projet de convention d'objectifs annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(suite de la délibération n° 2025-140)

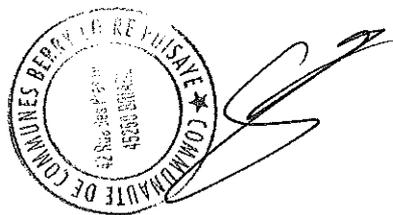
VALIDE l'engagement financier de la CCBLP auprès de l'association Autrement Classique pour l'action « Le piano fait école », à raison de 14 000 € par an sur trois ans, à compter de l'année scolaire 2025-2026,

AUTORISE le versement d'acomptes trimestriels,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention triennale d'objectifs annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Noel', is positioned to the right of the official stamp.

Date de transmission au contrôle de légalité : **21 JUIL. 2025**

Date de mise en ligne :

21 JUIL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-141

RESIDENCE AUTONOMIE – PROJET DE SEJOUR DE VACANCES

Dans le cadre de son projet d'établissement, la direction de la résidence autonomie propose l'organisation d'un séjour de vacances avec l'aide d'une subvention de l'association nationale des chèques vacances (ANCV) suite à la candidature à l'appel à projets « personnes en perte d'autonomie et aidants ».

Les caractéristiques du séjour seraient les suivantes :

- Du 2 au 5 septembre 2025 soit 3 nuitées
- Lieu du séjour : Pornichet (hébergement AZUREVA)
- Nombre de participants : 6 résidents et 2 accompagnateurs
- Pension complète et activités incluses
- Trajet avec le minibus de la résidence conduit par les deux accompagnateurs (VL 9 places)

Sur le plan financier :

- Le coût du séjour est de 2 163,98 € TTC pour l'hébergement en pension complète (8 personnes),
- Le coût des animations est de 617,00 € TTC,
- Une participation de 215 € sera demandée aux résidents
- Le coût du séjour des 2 accompagnateurs est pris en charge par la résidence

Si le projet est retenu par l'ANCV, la résidence bénéficiera d'une subvention de 60% du prix du séjour (frais logistiques, hors rémunération des accompagnateurs).

.../...

(suite de la délibération n° 2025-141)

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie » ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'un séjour de vacances pour les résidents des Myosotis,

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessous,

Plan de financement - Séjour VACANCES SENIORS du 2 au 5 septembre				
DEPENSES			RECETTES	
Hébergement	HT	TTC		TTC
5 réunion de prévues individuelles ou collectives	0	0	Ancv 60% du projet (logement et activités)	1729.21
Hébergement pour 8 personnes Pension Complète repas		2163.98	Participation des bénéficiaires (résidents et accompagnants)	1152.81
Frais dossier		15	reste à charge /résidents	192.135
Assurance annulation		64.92		
Taxe de séjour		21.12		
Total TTC 1		2265.02		
Planning prévisionnel d'activités				
Découverte commenté marais salant 45 mn		63		
Visite guidée de Guérande 1h		56		
Découverte prc naturel de Brière en barque et calèche 2x45 mn		108		
Visite guidée des chantier de l'atlantique 2h		168		
Visite du port de la turballe 1h		62		
Océanarium		96		
Train touristique de la baule		64		
Total TTC 2		617		
Total TTC 1 + 2		2882.02		
Logistique				
Frais Péage A/R		73.60		
Gazoil A/R + déplacements sur place		214.56		
Frais annexes, salaires,				
Total TTC 3		288.16		
Total TTC 1 + 2 + 3		3170.18		

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à déposer le dossier de candidature à l'appel à projets de l'ANCV,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à procéder au règlement des factures pour l'hébergement et les animations,

FIXE la participation des résidents au prix unitaire de 215 € nets de taxes,

ACCEPTE la prise en charge des frais de séjour des accompagnateurs.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025



Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL

2.1 JUIL. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

2.1 JUIL. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 8 juillet 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, Route de Faverelles, 45420 Thou, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Christine PARMISARI (Adon)

Absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2025-142

MOTION CONTRE LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Vu le rapport du Président de l'EPFLI Foncier Cœur de France, EPF local accompagnant le territoire ;

VU l'engagement de l'ensemble des collectivités locales sur les politiques foncières et la revitalisation des territoires ;

VU la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises en Centre-Val de Loire, au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus ;

VU l'action de l'EPFLI Foncier Cœur de France en faveur des collectivités territoriales ;

VU le principe de libre administration des collectivités territoriales ;

Le conseil communautaire :

- refuse catégoriquement la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire du Centre-Val de Loire,

- refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,

.../...

(suite de la délibération n° 2025-142)

- souhaite que les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France soient respectées,
- souhaite que le principe de libre administration des collectivités locales soit respecté,
- affirme que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels,
- affirme qu'une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu'une fiscalité subie.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 juillet 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jérémy", is positioned to the right of the official stamp.

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 JUL. 2025

Date de mise en ligne :

21 JUL. 2025